

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 03-2018

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	9/02/2018
Présents	14
Absents	9
Procurations	4
Votants	18

Par suite d'une convocation en date du neuf février deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le quinze février deux mille dix-huit à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, CAZANAVE Véronique, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : CATALA Fabien à Christian CIBIEL, MARIEIRO Fabienne à Claudine SARRAIL, PEISER Jean-Luc à Jean SAINT MARTIN, BIARD Ludovic à Stéphane BOURDONCLE,

Absents : CATALA Fabien, LEVENARD Christian, MARIEIRO Fabienne, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BAJAN Andrée, BIARD Ludovic, PEISER Jean-Luc,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet: Demande de dérogation des conseils d'écoles maternelle et élémentaire pour l'organisation du temps scolaire

Madame explique au conseil municipal que lors de la séance du 6 février 2018, les conseils d'écoles extraordinaires de la maternelle et de l'élémentaire ont demandé, comme le permet le décret n° 2017-1108 du 25 juin 2017 une dérogation à l'organisation du temps scolaire à partir de la rentrée de septembre 2018 : semaine de 4 jours.

Les résultats du sondage effectué par la mairie, en janvier 2018, auprès des parents indiquent que 80% d'entre eux sont favorables à un retour à 4 jours pour la rentrée scolaire 2018/2019.

	Maternelle	Élémentaire	Les 2 écoles
Nombre d'élèves	76	176	252
Votants	48	115	163
En %	63%	65%	65%
4 jours 1/2	12	21	33
En %	25%	18%	20%
4 jours	36	94	130
En %	75%	82%	80%

A l'issue du vote, les conseils d'écoles maternelle et élémentaire, se sont prononcés à la majorité, pour la modification des rythmes scolaires avec un passage à 8 demi-journées à la rentrée 2018, et saisissent le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, selon les horaires ci-après :

- École maternelle :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30/11h45 et 13h45/16h30
- École élémentaire :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30/12h et 14h/16h30

Comme indiqué sur les comptes rendus des deux conseils d'écoles,



LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré,
Demande à la majorité des membres présents le vote à bulletin secret

Xavier CAUX explique qu'il refuse de prendre part au vote cette décision relevant du Ministère de l'Education Nationale

Votants : 17

Pour la demande de dérogation à 4 jours (soit 8 ½ journées par semaine) : 7

Pour le maintien de la loi 4 jours ½ (soit 9 ½ journées par semaine) : 10

- **DECIDE à la majorité de maintenir les rythmes scolaires conformément à la loi, soit 9 ½ journées réparties les lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi.**
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Nicole QUILLIEN

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2018

Application agréée E-legalite.com